

Royaume du Maroc



Projet de Performance

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
-FORMATION PROFESSIONNELLE-**

**Projet de loi
de finances
2020**

TABLE DES MATIÈRES

1ère PARTIE : PRÉSENTATION DU MINISTÈRE OU DE L'INSTITUTION.....	3
1. Présentation succincte de la stratégie.....	4
2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020.....	8
3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme.....	10
4. Présentation des crédits par projets ou actions.....	13
5. Présentation régionale des crédits.....	16
6. Programmation budgétaire triennale.....	18
7. Programmation budgétaire triennale des établissements publics.....	22
Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs.....	23
2ème PARTIE : PRÉSENTATION DES PROGRAMMES.....	27
Programme 910 : SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS.....	28
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	28
2. Responsable de programme.....	28
3. Acteurs de pilotage.....	28
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	29
Programme 905 : CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	32
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	32
2. Responsable de programme.....	33
3. Acteurs de pilotage.....	33
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	34
Programme 906 : DÉVELOPPEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	49
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	49
2. Responsable de programme.....	49
3. Acteurs de pilotage.....	49
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	50

3ème PARTIE : DETERMINANTS DES DEPENSES	52
1. Déterminants des dépenses de personnel	53
a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours	53
b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre	55
c. Répartition des dépenses de personnel	55
2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action	57

1ère PARTIE

PRESENTATION DU MINISTÈRE OU DE L'INSTITUTION

1. Présentation succincte de la stratégie

La Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle constitue une partie intégrante des 23 mesures prioritaires de la vision stratégique de la réforme du système d'éducation et de formation 2015-2030. Cette stratégie a été élaborée selon une approche permettant la participation des différents intervenants et acteurs publics et privés concernés.

Les fondements de base de cette stratégie se rapportent aux; Hautes Directives de Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie, qui n'a cessé d'accorder une importance particulière à la formation et à la qualification de l'élément humain, richesse réelle de notre pays et pilier de l'économie nationale, les dispositions de la Constitution de 2011 qui donnent une nouvelle impulsion et consacrent le statut de la formation professionnelle, en édictant que l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens le droit à la formation professionnelle.

En plus des orientations et fondements de la vision stratégique de la réforme du système d'éducation et de formation 2015-2030, élaborée par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

I. Axes de la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 :

1. Une offre étendue et inclusive ;
2. Une offre de formation guidée par la demande économique et sociale ;
3. L'entreprise au cœur du dispositif ;
4. Un dispositif de formation axé sur l'amélioration continue de la qualité ;
5. La valorisation de la voie professionnelle par une meilleure articulation entre composantes du système de l'éducation et de la formation;
6. Une gouvernance intégrée et rénovée pour une meilleure efficacité et efficience du dispositif de la Formation Professionnelle

II. Objectifs de la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 :

1. Garantir le droit à la formation (inclusion sociale et territoriale) ;
2. Améliorer la compétitivité de l'entreprise en tant qu'acteur et espace privilégié de formation ;
3. Maximiser l'insertion professionnelle par l'amélioration continue de la qualité de la formation ;
4. Intégrer l'enseignement normal et la formation professionnelle pour une meilleure attractivité de la formation professionnelle et pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs vocations ;
5. Renforcer la gouvernance de la politique publique de la formation professionnelle induisant performance et synergie.

- a. Au niveau de l'équité et de l'égalité des chances, la stratégie nationale de la formation professionnelle vise à assurer et garantir la formation partout pour tous et tout au long de vie. Elle vise une plus forte ouverture du système aux différentes catégories de la population. En plus, une attention particulière et accordée aux populations issues du milieu rural, des quartiers/communes cibles de l'INDH et familles à revenu limité pour accéder aux établissements publics de la formation professionnelle en plus de de la prise en charge par l'Etat des frais de formation dans les établissements de formation professionnelle privés.
- b. L'ouverture du système concernera également la formation continue dont le champ sera consolidé et élargi à de nouvelles populations de travailleurs. De nouveaux droits et mécanismes seront institués pour favoriser l'amélioration des compétences et la valorisation des acquis des travailleurs.
- c. Dans le cadre de l'intégration de l'enseignement et la formation professionnelle la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 s'oriente vers la mise en place de mécanismes de découverte des vocations pour la formation professionnelle chez les jeunes dès le primaire, la mise en place de parcours professionnelle aux collèges, la mise en place du baccalauréat professionnelle et le développement d'un dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle.
- d. Au niveau de la gouvernance, la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 repose sur le renforcement de l'institutionnalisation de la gouvernance participative du système de la formation professionnelle. Cette gouvernance repose sur la mise en place d'une gouvernance multiniveaux dans laquelle le rôle la région est considérablement accru. La région devient avec les professionnels acteur principal dans la définition des besoins en formations au niveau régional, dans l'élaboration des cartes prévisionnelles de l'offre en formation en plus du financement des programmes et plans de formation au niveau régional.

D'un autre côté, cette stratégie repose sur la mise en place d'un système d'allocation équitable et transparents des ressources de financement.

Feuille de route pour le développement de la formation professionnelle.

Le secteur de la formation professionnelle est un secteur émergent qui dispose d'une nouvelle feuille de route qui lui permettra de jouer pleinement son rôle de levier clé pour le développement social et une meilleure intégration économique des jeunes, ainsi que pour promouvoir la compétitivité des entreprises.

Cette feuille de route, s'appuyant sur les acquis du secteur de la formation professionnelle, vise à qualifier l'offre de formation et à restructurer les filières en fonction de leur importance sur le marché du travail, ainsi qu'à moderniser le programmes pédagogiques et à améliorer l'employabilité des jeunes à travers une série de programmes de formation et de réadaptation à court terme.

Ce plan vise à relever le niveau de formation dispensé, restructurer les filières conformément aux exigences du marché du travail, moderniser le programmes pédagogiques, améliorer l'employabilité des jeunes grâce à une gamme des programmes de réadaptation et de formation à court terme, créer une nouvelle

génération de centres de formation professionnelle, créer une nouvelle génération de centre de formation professionnelle. Ces nouvelles structures fonctionneront conformément au principe de synergie et d'optimisation des ressources communes disponibles, en particulier les plateformes digitales, les centres linguistiques, les centres professionnels, les bibliothèques, les médiathèques, ainsi que les internats et les terrains de sport.

Le Programme de création de cités des Métiers et des Compétences nécessite un investissement de 3,6 milliards de dirhams, avec une contribution du Fonds Hassan II pour le développement économique et social et l'OFPPPT. Les études architecturales, techniques et d'ingénierie ont été lancées, tandis que, les travaux de construction seront entamés début 2020, à l'horizon de l'ouverture progressive des cités des Métiers et des Compétences à partir de la rentrée 2021-2022.

■ Focus sur la stratégie du ministère ou de l'institution en matière de genre

Une première analyse a été réalisée à l'occasion de la préfiguration de la budgétisation sensible au genre. Les indicateurs de performance sélectionnés, à cette occasion, ont connu une intégration partielle de la dimension genre.

De plus, dans le cadre de la consécration de la dimension genre, et en application des articles 39 et 48 de la LOF, trois analyses sectorielles ont été réalisées avec l'appui d'une expertise étrangère. Celles-ci ont permis de sélectionner les objectifs et indicateurs de performance en fonction de leur acceptabilité et la disponibilité des données liées à leurs valeurs.

La dernière analyse a été réalisée avec l'accompagnement du ministère de l'Economie et des Finances à l'occasion de la refonte du rapport genre accompagnant le Projet de la Loi de Finances. Cette analyse a donné lieu à des propositions d'objectifs et d'indicateurs. toutefois ces objectifs et indicateurs requièrent une analyse plus précise.

En outre, dans le cadre de l'Accord du programme Millennium Challenge Corporation (MCC) , en particulier dans sa composante visant à soutenir la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, une analyse institutionnelle du système de formation professionnelle a été réalisée en matière du genre. Egalement, le rapport sur l'inclusion sociale au niveau central et régional a été achevé en 2017.

Il s'agit d'un rapport qui évalue la capacité du système de formation professionnelle à élaborer, réaliser, suivre et évaluer des stratégies reposant sur les préoccupations sociales et du genre.

Cette analyse est focalisée sur les différentes étapes de la formation, allant de l'admission, de l'orientation à l'intégration des lauréats de la formation professionnelle dans le marché du travail. L'analyse fournit également une norme des bonnes pratiques internationales, au niveau des pays qui ont connu un développement similaire au Maroc, au niveau du système d'éducation et de formation intégrant les aspects du genre et d'inclusion sociale.

Cette analyse a permis de proposer des objectifs, des stratégies et des mesures claires en vue de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des sexes dans le système de formation professionnelle.

Par ailleurs, le département de la formation professionnelle intervient au niveau de trois domaines du Plan Gouvernemental pour l'Égalité. Il s'agit des activités suivantes :

1. Renforcement de l'employabilité et autonomisation économique des femmes ;
2. Participation des femmes à la prise de décision ;
3. Diffusion des principes de l'égalité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre.

2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020

- Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général (BG) par chapitre

Chapitre	BG (LF 2019)	BG (PLF 2020)	% PLF 2020/LF 2019
Personnel	64 372 000	83 241 000	29,31
MDD	137 618 000	122 662 000	-10,87
Investissement	193 500 000	193 500 000	-
TOTAL	395 490 000	399 403 000	0,99

■ Commentaire

Globalement, les crédits prévisionnels du budget général au titre de 2020 connaîtront une légère hausse comparés à 2019. Cette évolution est attribuable à une augmentation de 29,3 % des dépenses du personnel et à une baisse de -10,3 % des dépenses du MDD, tandis que les dépenses d'investissement ont stagné au titre du PLF 2020.

- Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du BG, SEGMA et CAS par chapitre

Chapitre	BG		SEGMA		CAS		TOTAL PLF 2020
	PLF 2020	PLF 2020	Transferts ou versements	PLF 2020	Transferts ou versements		
Personnel	83 241 000						
MDD	122 662 000	-	-				
Investissement	193 500 000	-	-				
TOTAL	399 403 000	-	-	85 000 000	60 000 000		424 403 000

■ Commentaire

Pour le CAS "Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes", les crédits prévisionnels au titre de l'année budgétaire 2020 s'élèvent à 85 Millions de dirhams. Ces crédits sont destinés la réalisation du programme de la formation par apprentissage, dont 60 Millions de dirhams au titre de la part du département de la formation professionnelle, en plus de 25 millions de dirhams dans le cadre du projet

d'appui à l'intégration économique des jeunes au niveau de la région de Marrakech-Safi, réalisé dans le cadre de la coopération avec la Banque mondiale.

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme

- Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes	BG (LF 2019)	BG (LF 2020)			% PLF 2020/LF 2019
		Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.	
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS	103 330 000	83 241 000	25 750 000	1 500 000	6,93
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	129 000 000	-	87 700 000	32 000 000	-7,21
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	163 160 000	-	9 212 000	160 000 000	3,71
TOTAL	395 490 000	83 241 000	122 662 000	193 500 000	0,99

■ **Commentaire**

Programme	Total des crédits	%	Observations
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS	110 491 000	27,6	La masse salariale imputée provisoirement à ce programme représente 75,3% des crédits du programme
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	119 700 000	30,0	Les contributions représentent le principal projet de ce programme avec 58,6% des crédits du programme
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	169 212 000	42,2	Les crédits d'investissement représentent 94,5 des crédits du programme

- Tableau 3 bis: Répartition indicative des dépenses de personnel par programme

	Dépenses de personnel
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS	83 241
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	

- Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels par programme et par support budgétaire

Programmes	BG	SEGMA		CAS		TOTAL Projections 2020
	Projections 2020	Projections 2020	Transferts ou versements	Projections 2020	Transferts ou versements	
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS	110 491 000					110 491 000
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	119 700 000					119 700 000
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	169 212 000			85 000 000	60 000 000	194 212 000
TOTAL	399 403 000			85 000 000	60 000 000	424 403 000

■ **Commentaire**

Le tableau présente le poids total des trois programmes budgétaires, représentant respectivement par rapport au total du Budget Général :

- Soutien et services polyvalents : 26,0% ;
- Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle : 28,2%
- Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de la formation professionnelle : 45,8%.

4. Présentation des crédits par projets ou actions

Programme 910 : SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS

- Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Soutien des missions	18 650 000	-	18 650 000
SYSTEMES D'INFORMATION	3 600 000	500 000	4 100 000
RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES	1 500 000	-	1 500 000
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ACCUEIL DES USAGERS	-	1 000 000	1 000 000
Assistance aux oeuvres sociales	2 000 000	-	2 000 000

■ Commentaire

Le programme Soutien et services polyvalents, est un programme transversal articulé autour de cinq projet, avec des crédits s'élevant à 27,25 Millions de dirhams au titre de de la loi de finances 2020. Il couvre les projets suivants :

- Soutien des missions ;
- Systèmes d'information ;
- Ressources humaines et compétences ;
- Environnement de travail et accueil des usagers ;
- Assistance aux œuvres sociales.

le projet "Soutien des missions" représente 68,4% du total des crédits du programme avec une hégémonie des crédits de fonctionnement.

Programme 905 : CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Planification	3 000 000	-	3 000 000
Evaluation	11 200 000	-	11 200 000
Contributions	70 200 000	32 000 000	102 200 000
Réglementation et promotion du système de formation professionnelle	3 300 000	-	3 300 000

■ Commentaire

Le programme "Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle" comporte quatre projets avec des crédits globaux de 119,7 Millions de dirhams. Les dépenses MDD représentent 73,3 % du total des crédits. Ce programme couvre :

- La subvention d'équilibre aux instituts spécialisés de formation à gestion déléguée aux organisations et corps professionnels ;
- La contribution de l'Etat au titre des dépenses de formation des stagiaires des établissements privés accrédités de formation professionnelle conformément aux conditions de mérite ;
- Les études de planification, évaluation, réglementation et promotion du système de la formation professionnelle.

Les contributions relatives aux subventions d'équilibre des instituts à gestion déléguée, la contribution de l'Etat au titre des dépenses de formation des stagiaires des instituts privés de homologués et la subvention d'investissement au profit de l'OFPPT pour le développement de la formation professionnelle dans les établissements pénitentiaires représentent 85,4% du total des crédits du programme.

Programme 906 : DÉVELOPPEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Tableau 7 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Soutien à l'insertion économique des jeunes dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale	4 500 000	-	4 500 000
Développement de la formation professionnelle par apprentissage	-	60 000 000	60 000 000
ACCOMPAGNEMENT DES STRATEGIES ET PROGRAMMES PLURIANNUELS	2 912 000	100 000 000	102 912 000
INGENIERIE DE FORMATION	1 000 000	-	1 000 000
Formation continue et formation de formateurs	800 000	-	800 000

■ Commentaire

Le programme "Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de la formation professionnelle" est composé de quatre projets/actions avec un volume de crédits de fonctionnement et d'investissement de 169,2 Millions de dirhams.

Les deux projets "Développement de la formation professionnelle par apprentissage" et "Accompagnement des stratégies et programmes pluriannuels" représentent 94,5% du total des crédits du programme.

Le chapitre d'investissement représente 94,5% de ces crédits, ce qui ne permet pas de relater le caractère d'investissement de ce programme.

5. Présentation régionale des crédits

- Tableau 8 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par région

Régions	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
SERVICES COMMUNS	122 662 000	193 500 000	316 162 000
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA			0
REGION DE L'ORIENTAL			0
REGION DE FES-MEKNES			0
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA			0
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA			0
REGION DE CASABLANCA-SETTAT			0
REGION DE MARRAKECH-SAFI			0
REGION DE DRÂA-TAFILALET			0
REGION DE SOUSS-MASSA			0
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN			0
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA			0
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB			0
Total	122 662 000	193 500 000	316 162 000

■ **Commentaire**

Actuellement, il n'est pas procédé à la répartition des crédits par régions vu que la délégation de crédits s'effectue en fonction des besoins des services déconcentrés de la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne le chapitre des MDD.

Dans le cadre du déploiement du schéma directeur de la déconcentration administrative du département, les crédits de fonctionnement et d'investissement seront répartis par régions.

6. Programmation budgétaire triennale

- Tableau 9 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des crédits du budget Général par nature de dépense

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
Dépenses de personnel	64 372 000	71 000 000	83 241 000	84 718 000	85 447 000
Dépenses de MDD	137 618 000	150 700 000	122 662 000	127 505 000	127 505 000
Dépenses d'investissement	193 500 000	208 000 000	193 500 000	196 300 000	194 500 000
Total	395 490 000	429 700 000	399 403 000	408 523 000	407 452 000

■ Commentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre Loi Organique n° 130.13 relative à la loi de Finances (LOF), notamment son article 5, le département de la formation professionnelle a élaboré sa PBT 2020-2022 présentée et discutée au niveau de la commission et de la programmation du ministère de l'Économie et des Finances.

Ainsi, le département de la formation professionnelle intègre de façon intégrale la dynamique de la réforme budgétaire piloté par la Direction du Budget relevant du ministère de l'Économie et des Finances. A cet égard, l'octroi d'une vision à moyen terme en matière de gestion des ressources financières compte parmi les atouts de la PBT.

- Tableau 10 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des crédits des SEGMA et CAS

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
SEGMA					
CAS	72 000 000	70 000 000	85 000 000	85 000 000	90 000 000

■ Commentaire

La PBT concerne le CAS " Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes" en ce qui concerne le programme de formation par apprentissage professionnel.

La programmation présente la part du département versée au CAS, à côté des autres partenaires du système de la formation par apprentissage professionnel.

- Tableau 11 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 par programme

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Budget Général	129 000 000	143 100 000	119 700 000	127 350 000	127 050 000
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Budget Général	163 160 000	173 200 000	169 212 000	157 060 000	157 060 000
CAS	72 000 000	70 000 000	85 000 000	85 000 000	90 000 000
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS					
Budget Général	103 330 000	113 400 000	110 491 000	117 395 000	37 895 000

- Tableau 12 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des principaux projets ou actions du budget Général

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS					
Soutien des missions	88 220 000	99 000 000	101 891 000	107 000 000	112 000 000
SYSTEMES D'INFORMATION	7 050 000	5 500 000	4 100 000	5 500 000	3 500 000
RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES	1 860 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ACCUEIL DES USAGERS	4 000 000	5 000 000	1 000 000	5 000 000	4 500 000
Assistance aux oeuvres sociales	2 000 000	2 400 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000
CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Planification	8 000 000	5 000 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000
Evaluation	8 900 000	6 500 000	11 200 000	6 500 000	6 500 000
Contributions	108 200 000	122 600 000	102 200 000	129 000 000	129 000 000
Réglementation et promotion du système de formation professionnelle	3 900 000	9 000 000	3 300 000	9 500 000	9 500 000
DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Soutien à l'insertion économique des jeunes dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale			4 500 000		
Développement de la formation professionnelle par apprentissage	61 500 000	70 650 000	60 000 000	80 650 000	80 650 000
Développement de la formation en cours d'emploi	1 000 000	700 000		700 000	700 000

ACCOMPAGNEMENT DES STRATEGIES ET PROGRAMMES PLURIANNUELS	96 560 000	96 000 000	102 912 000	96 000 000	96 000 000
INGENIERIE DE FORMATION	3 000 000	5 000 000	1 000 000	5 000 000	
Formation continue et formation de formateurs	1 100 000	1 500 000	800 000	1 500 000	1 500 000

7. Programmation budgétaire triennale des établissements publics

- Tableau 13 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des établissements publics

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail					
Recettes Globales	3 413 200 000	3 544 200 000	3 544 200 000	3 615 100 000	3 686 100 000
Dépenses de Fonctionnement ou d'Exploitation					
Dépenses de Personnel	2 237 000 000	2 326 000 000	2 326 000 000	2 372 520 000	2 400 000 000
• Autres dépenses de fonctionnement ou d'exploitation	436 200 000	453 200 000	453 200 000	462 280 000	466 780 000
Dépenses d'Investissement ou d'équipement	740 000 000	765 000 000	765 000 000	780 000 000	819 320 000

■ Commentaire

Il s'agit de la PBT 2020, de l'OFPPT. Elle concerne:

1. Recettes globales;
2. Dépenses de fonctionnement ou d'exploitation;
3. Dépenses d'investissement ou d'équipement.

Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs

<u>Programmes</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sous-Indicateurs</u>
<p>910: SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS</p> <p>RP:</p> <p>Directeur des affaires administratives et ressources humaines</p>	<p>Obj 910.1: Rationaliser la gestion des ressources humaines (GRH)</p>	<p>Ind 910.1.1: Ratio d'efficience de la Gestion des Ressources Humaines</p>	
		<p>Ind 910.1.2: Ratio d'efficience bureautique</p>	
	<p>Obj 910.2: Institutionnalisation de l'approche genre au niveau du Département Ministériel</p>	<p>Ind 910.2.1: Taux des femmes dans l'effectif globale des fonctionnaires</p>	
		<p>Ind 910.2.2: Taux des femmes dans les postes de responsabilité</p>	
<p>905: CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>RP:</p> <p>Direction de la planification et de</p>	<p>Obj 905.1: Assurer le rapprochement entre le besoin en compétences et l'offre de formation en tenant compte de l'aspect genre</p>	<p>Ind 905.1.1: Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - le global</p>	<p>Ind 905.1.1.1: Le pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle</p>
		<p>Ind 905.1.2: Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle : la formation résidentielle [effectif global]</p>	<p>Ind 905.1.2.1: Le pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle : La formation résidentielle</p>

<p>l'évaluation.</p> <p>Toutefois, la mise en oeuvre du programme incombe respectivement à l'ensemble des directions.</p>		<p>Ind 905.1.3: Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation alternée [effectif global]</p>	<p>Ind 905.1.3.1: Pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle - formation alternée</p>
		<p>Ind 905.1.4: Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation par apprentissage [effectif global]</p>	<p>Ind 905.1.4.1: Pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation par apprentissage</p>
		<p>Ind 905.1.5: Nombre de salariés formés ventilés selon la taille de l'entreprise (TPE/PME/PMI,...)</p>	
		<p>Ind 905.1.6: EFFECTIF DE BÉNÉFICIAIRES DE LA FPI DANS LE CADRE DU PPP</p>	
	<p>Obj 905.2: Élargir l'accessibilité au secteur pour les personnes à besoins spécifiques en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes</p>	<p>Ind 905.2.1: Effectif des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle [global]</p>	<p>Ind 905.2.1.1: Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle</p>

		Ind 905.2.2: Effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des détenus [Le global]	Ind 905.2.2.1: Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des détenus
		Ind 905.2.3: Effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des handicapés [le global]	Ind 905.2.3.1: Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des handicapés
		Ind 905.2.4: Nombre des bénéficiaires de la contribution de l'Etat aux frais de formation pour les populations éligibles des établissements privés de formation professionnelle accrédités [Le global]	Ind 905.2.4.1: Pourcentage des filles bénéficiaires de la contribution de l'Etat aux frais de formation pour les populations éligibles des établissements privés de formation professionnelle accrédités
	Obj 905.3: Améliorer la qualité de formation et la performance des opérateurs en tenant compte de la dimension genre	Ind 905.3.1: Taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle dans le tissu économique	Ind 905.3.1.1: Taux d'insertion des lauréates filles de la formation professionnelle dans le tissu économique

		Ind 905.3.2: TAUX D'ACCREDITATION DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
<p>906: DEVELOPPEMENT ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>RP: Directeur de la formation en milieu professionnel.</p>	<p>Obj 906.1: Développer la capacité d'accueil et d'hébergement du dispositif de formation professionnelle</p>	Ind 906.1.1: Nombre d'instituts de formation professionnelle générale et instituts spécialisés à gestion déléguée créés	
		Ind 906.1.2: Nombre d'internats	

2ème PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme 910 : SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Ce programme est composé de projets/actions transversaux dans le cadre de la complémentarité avec les deux programmes de politiques publiques "Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle " et "Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de la formation professionnelle ". Il comporte les projets/actions suivants :

- Soutien des missions ;
- Systèmes d'information;
- Modernisation de l'administration;
- Assistance aux œuvres sociales;
- Ressources humaines et compétences.

■ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Dans le cadre du programme soutien et services polyvalents, une attention particulière est accordée à la dimension genre en matière de distribution des moyens de travail, de recrutement et d'accès aux postes de responsabilité.

Le taux de féminisation dans le département, établi à 44%, s'avère important et considérable. Il dépasse le taux national de féminisation dans la fonction publique.

Egalement le taux de femmes occupant des postes de responsabilité dans le département dépasse la moyenne nationale.

2. Responsable de programme

Directeur des affaires administratives et ressources humaines

3. Acteurs de pilotage

Les divisions relevant de la direction des affaires administratives et ressources humaines:

- Division des ressources humaines;
- Division des moyens généraux;
- Division des affaires juridiques et relations avec le citoyen.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

(Objectif 910.1: RATIONALISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

Indicateur 910.1.1 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	3	4	4	4	4	4	2022

■ Précisions méthodologiques

Cet indicateur vise à rationaliser la gestion des ressources humaines. Il représente le taux des agents affectés à la gestion des ressources humaines rapporté au nombre global des fonctionnaires du département de la formation professionnelle.

■ Sources de données

Division des ressources humaines

■ Limites et biais de l'indicateur

Compte tenu de sa nature et la spécificité des données sur lesquelles repose cet indicateur, il s'agit d'un indicateur statistique et quantitatif en partie. Il se focalise sur l'encadrement administratif des ressources humaines. D'autre part, les biais de l'indicateur portent sur son exclusion des dimensions de la rationalisation des ressources humaines.

■ Commentaire

A l'avenir, la Direction des affaires administratives et des ressources humaines évaluera l'opportunité de cet indicateur en termes de mesure et disponibilité des informations sur la rationalisation de l'organisation et des ressources humaines.

Indicateur 910.1.2 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Dh/poste	17000	19000	19000	19000	19000	19000	2022

■ Précisions méthodologiques

Cet indicateur vise l'amélioration de la gestion des ressources informatiques. Il représente le coût annuel moyen du poste bureautique pour un parc donné de postes.

■ Sources de données

Division des moyens généraux

■ Limites et biais de l'indicateur

L'indicateur fournit le coût annuel moyen du matériel informatique au regard du nombre des fonctionnaires équipés en PC, imprimantes, connexion internet... L'ensemble des fonctionnaires du département de la formation professionnelle est couvert.

■ Commentaire

Le département de la formation professionnelle a consenti des efforts importants en matière de couverture en matériel informatique. Et eu égard de l'évolution technologique continue et de la hausse des prix du matériel informatique en relation avec la qualité des achats, le ratio d'efficacité bureautique est passé de 17 000 dirhams en 2017, à 19 000 dirhams en 2019, érigé en prévisions pour les années 2020-2022.

Objectif 910.2: INSTITUTIONNALISATION DE L'APPROCHE GENRE AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL

Indicateur 910.2.1 : TAUX DES FEMMES DANS L'EFFECTIF GLOBALE DES FONCTIONNAIRES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	43	44	44	44	44	44	2022

■ Précisions méthodologiques

L'indicateur vise à mettre en évidence les efforts déployés par le département de la formation professionnelle en vue de l'institutionnalisation de l'approche genre et la parité dans l'accès à la fonction publique à travers le calcul de l'évolution du taux des femmes dans l'effectif global des fonctionnaires dans le domaine de la formation professionnelle.

■ Sources de données

Division des ressources humaines.

■ Limites et biais de l'indicateur

L'indicateur est de nature statistique. Il permet un suivi quantitatif de l'institutionnalisation de l'approche genre. Il n'intègre pas les ressources humaines (cadres administratifs et pédagogiques) du système de formation professionnelle.

■ **Commentaire**

Le taux de féminisation dans le département est supérieur au taux national de féminisation dans la fonction publique établi à 35% .

Indicateur 910.2.2 : TAUX DES FEMMES DANS LES POSTES DE RESPONSABILITÉ

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	34	34	34	35	36	36	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur figure dans la liste des indicateurs transversaux communs aux départements ministériels. Il vise à mesurer l'approche genre et la parité dans l'accès aux postes de responsabilité. Il calcule le taux des femmes dans les postes de responsabilité par rapport au nombre total de postes de responsabilité dans les services centraux et les services déconcentrés du département de la formation professionnelle.

■ **Sources de données**

Division des ressources humaines.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

L'indicateur fournit une mesure suffisante de l'application de l'approche de genre dans l'accès aux postes de responsabilité. Toutefois, il se limite à renseigner l'évolution de la parité à l'exclusion des leviers d'actions permettant l'atteinte de cet objectif. L'indicateur doit intégrer les cadres administratifs du système de formation professionnelle.

■ **Commentaire**

Le taux des femmes dans les postes de responsabilité dans le département, dépasse la moyenne nationale.

Programme 905 : CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La formation professionnelle est appelée à jouer un rôle clé dans le développement durable de notre pays, en particulier en termes de compétitivité, de cohésion sociale et territoriale. Les missions confiées à la formation professionnelle portent sur le soutien le développement économique et la réponse aux besoins en formation des employeurs et des salariés, de manière à assurer le développement des compétences et des qualifications professionnelles et d'améliorer la compétitivité de l'entreprise. En plus de répondre à la demande sociale en formation en adéquation avec l'environnement économique.

Et eu égard de la pluralité des acteurs et intervenants dans le système de la formation professionnelle, il est impératif que le pilotage de ce système associe les différents intervenants dans la préparation et la réalisation de la politique nationale de formation professionnelle.

Résumé de la stratégie du programme et finalités générales :

Le pilotage du système de la formation professionnelle porte essentiellement sur:

- Élaboration d'une politique nationale de formation professionnelle et le suivi de sa mise en œuvre ;
- Adoption d'une planification régulière de la formation professionnelle en vue d'assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre en formation :
 - Etudes sectorielles permettant d'identifier les besoins quantitatif et qualitatif en formation professionnelle ;
 - Évaluation régulière du système (étude de la qualité et étude de l'adéquation formation/emploi) permettant de réguler l'adaptation et le recadrage du système de la formation professionnelle.
- Organisation des campagnes d'informations (médiatiques) et de sensibilisation, ainsi que des mesures d'encouragement pour élargir l'accès au système, en du renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
- L'amélioration de la qualité de la formation et la performance des acteurs via l'établissement des normes, des références et un système décisionnel ;
- Améliorer la gouvernance du système multi-acteurs de la formation professionnelle. Ce qui nécessite plus de clarification des rôles, des prérogatives et des responsabilités des différents intervenants. À cette fin, les contrats-programmes à conclure entre l'État, les acteurs publics, privés et professionnels, fixeront les objectifs escomptés, les moyens mobilisés, les modalités de l'évaluation ainsi que les mécanismes de contrôle.

■ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

En ce qui concerne l'objectif de rapprocher l'offre de formation aux besoins des individus, des groupes et des entreprises en compétences, l'offre de formation professionnelle n'opère pas la distinction entre les sexes. Dans certains domaines de formation, les filles dominent les places pédagogiques et la capacité et d'hébergement du dispositif. D'autre part, les filles ont intégré des filières de formation professionnelle, qui étaient auparavant dominées par les stagiaires garçons. Désormais, les filles intègrent actuellement l'ensemble des formations du système de formation professionnelle.

Quant à l'accès à la formation professionnelle pour les personnes aux besoins spéciaux, qu'il s'agisse de détenus des établissements pénitentiaires ou de personnes en situation d'handicap, l'offre en formation professionnelle pour cette catégorie est ouverte sans discrimination, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes.

Afin de soutenir les efforts des familles en matière de prises en charge des frais de la formation professionnelle, depuis la saison scolaire 2007/2008, une contribution financière est accordée par l'Etat aux frais de formation des stagiaires dans les établissements privés de formation professionnelle accrédités en fonction de critères de sélection adoptés par les comités régionaux et le Comité national. Les comités régionaux examinent les demandes présentées sur la base des critères adoptés et appliqués aux familles des candidats désignés pour bénéficier de la contribution sur un pied d'égalité.

2. Responsable de programme

Direction de la planification et de l'évaluation.

Toutefois, la mise en oeuvre du programme incombe respectivement à l'ensemble des directions.

3. Acteurs de pilotage

- Les trois divisions relevant de la Direction de la planification et de l'évaluation.
- Division de la formation professionnelle privé (Direction de la coordination pédagogiques et du secteur privé).
- Division des programmes et de la coordination pédagogiques (Direction de la formation en milieu professionnel).
- Les délégation provinciales de la formation professionnelle.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 905.1: ASSURER LE RAPPROCHEMENT ENTRE LE BESOIN EN COMPÉTENCES ET L'OFFRE DE FORMATION EN TENANT COMPTE DE L'ASPECT GENRE

Indicateur 905.1.1 : EFFECTIF DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - LE GLOBAL

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - le global		Nombre	433007	426458	446654	496842	521684	550000	2023
sous- indicateurs	Le pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle	%	38	39	40	40	40	45	2023

■ Précisions méthodologiques

Cet indicateur présente le nombre total de stagiaires bénéficiaires de la formation professionnelle dans les secteurs public et privé au niveau des différents modes de formation.

La carte de la formation professionnelle, élaborée annuellement, constitue un mécanisme essentiel de planification dans le domaine de la formation professionnelle. Elle comprend des données sur le recensement annuel du nombre de stagiaires et de diplômés, les prévisions des deux années postérieures, les filières de formation, les centres et instituts de formation professionnelle, ainsi que sur la performance interne et le taux d'afflux.

Le processus commence régulièrement à partir de janvier. Il porte sur le recueil et la consolidation des données et leur traitement dans une base de données. Des réunions ont lieu avec les représentants des départements constitutifs pour ratification.

■ Sources de données

- Direction de la planification et de l'évaluation: Division de la planification.
- Direction de la coordination pédagogiques et du secteur privé: Division de la formation professionnelle privé.
- Direction de la formation en milieu professionnel: Division des programmes et de la coordination pédagogiques .
- Les départements formateurs.

- Les délégation provinciales et services déconcentrés de la formation professionnelle.

■ Limites et biais de l'indicateur

- Un indicateur à caractère statistique tributaire de la disponibilité des données de de manière continue et opportune ;
- Retard dans la réception des données ;
- Actualisation des prévisions par les départements en fonction des réalisation des années précédentes.

■ Commentaire

Ces statistiques sont indispensables pour mesurer la capacité d'accueil du système de formation professionnelle au regard des besoins exprimés.

Le traitement de cet indicateur est continu tout au long de l'année, car une fois les données recueillies et appariées, elles sont traitées conformément aux actualisations continues reçues de la part des départements. En plus, ces indicateurs permettent le suivi et l'évaluation du développement que connaît le secteur.

[Indicateur 905.1.2 : EFFECTIF DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LA FORMATION RÉSIDENIELLE [EFFECTIF GLOBAL]

	Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle : la formation résidentielle [effectif global]	Nombre	298991	289446	294944	343259	366291	400000	2023
sous- indicateurs Le pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle : La formation résidentielle	%	39	39	39	39	39	40	2023

■ Précisions méthodologiques

Cet indicateur présente le nombre de bénéficiaires de la formation résidentielle.

Élaboration de la carte de la formation professionnelle :

La carte de la formation professionnelle, élaborée annuellement, constitue un mécanisme essentiel de planification dans le domaine de la formation professionnelle. Elle comprend des données sur le recensement annuel du nombre de

stagiaires et de diplômés, les prévisions des deux années postérieures, les filières de formation, les centres et instituts de formation professionnelle, ainsi que sur la performance interne et le taux d'afflux.

ce processus commence régulièrement à partir de janvier. Il porte sur le recueil et la consolidation des données et leur traitement dans une base de données. Des réunions ont lieu avec les représentants des départements constitutifs pour ratification.

■ Sources de données

- Direction de la planification et de l'évaluation (les trois divisions);
- Direction de la coordination pédagogiques et du secteur privé: Division de la formation professionnelle privé;
- Direction de la formation en milieu professionnel: Division des programmes et de la coordination pédagogiques ;
- Les délégations provinciales de la formation professionnelle.

■ Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur est purement statistique et n'aborde pas l'aspect qualitatif du système de la formation professionnelle.

■ Commentaire

La formation résidentielle représente le mode de formation dominant en termes de nombre de bénéficiaires de l'offre de formation professionnelle.

Il représente les ratios suivants par rapport au nombre total de bénéficiaires :

2018	2019	2020	2021	2022
69%	68%	66%	69%	70%

[Indicateur 905.1.3 : EFFECTIF DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - LA FORMATION ALTERNÉE [EFFECTIF GLOBAL

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation alternée [effectif global]		Nombre	97138	97565	108210	108343	108343	1083343	2022
sous- indicateurs	Pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle - formation alternée	%	25	23	23	23	23	23	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Il s'agit du nombre annuel des bénéficiaires de la formation alternée dans les instituts publique de formation et les entreprises accueillant les stagiaires.

Cet indicateur mesure le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle en mode « formation alternée ». A côté de la formation par apprentissage, il représente le mode de formation en milieu professionnel, où les stagiaires reçoivent la formation théorique dans les établissements de formation de 50% et la formation dans les entreprises pour le reste.

La carte de la formation professionnelle, élaborée annuellement, constitue un mécanisme essentiel de planification dans le domaine de la formation professionnelle. Elle comprend des données sur le recensement annuel du nombre de stagiaires et de diplômés, les prévisions des deux années postérieures, les filières de formation, les centres et instituts de formation professionnelle, ainsi que sur la performance interne et le taux d'afflux.

Ce processus commence régulièrement à partir de janvier. Il porte sur le recueil et la consolidation des données et leur traitement dans une base de données. Des réunions ont lieu avec les représentants des départements constitutifs pour ratification.

■ **Sources de données**

Direction de la formation en milieu professionnel: Service de l'apprentissage

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur est purement statistique et n'aborde pas l'aspect qualitatif du mode formation par apprentissage.

Difficultés à trouver des entreprises pour accueillir les stagiaires dans le cadre de la formation alternée en raison de la non adhésion des entreprises à ce mode.

Actuellement, et l'instar des années passées, seulement deux départements formateurs interviennent dans le mode de formation par apprentissage (départements de la pêche et du tourisme).

■ **Commentaire**

Le traitement de cet indicateur est continu et dure tout au long de l'année, car une fois les données recueillies et appariées, elles sont traitées conformément aux actualisations continues reçues de la part des départements. En plus, ces indicateurs permettent le suivi et l'évaluation du développement que connaît le secteur, ainsi que le niveau de satisfaction des besoins des personnes et des entreprises.

L'accent doit être mis sur :

- La communication entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises en plus du suivi et l'évaluation de la formation ;
- Le développement du mode de la formation professionnelle alternée dans le cadre de la refonte des lois régissant la formation en milieu professionnel.

[Indicateur 905.1.4 : EFFECTIF DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE [EFFECTIF GLOBAL]

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation par apprentissage [effectif global]		Nombre	39447	43500	45240	47050	48860	48860	2022
sous- indicateurs	Pourcentage des filles bénéficiaires de la formation professionnelle - La formation par apprentissage	%	54	53	52	51	51	51	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur présente l'effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle en mode de formation par apprentissage. A côté de la formation par alternance, il représente le mode de formation en milieu professionnel, avéré plus approprié pour

certaines secteurs productifs tel que l'agriculture et l'artisanat en plus des centres de formation dans les entreprises. Les apprentis reçoivent la formation théorique dans les centres d'apprentissage dans la limite de 20% et dans les entreprises pour les 80% restant.

Élaborée annuellement, constitue un mécanisme essentiel de planification dans le domaine de la formation professionnelle. Elle comprend des données sur le recensement annuel du nombre de stagiaires et de diplômés, les prévisions des deux années postérieures, les filières de formation, les centres et instituts de formation professionnelle, ainsi que sur la performance interne et le taux d'afflux.

Ce processus commence régulièrement à partir de janvier. Il porte sur le recueil et la consolidation des données et leur traitement dans une base de données. Des réunions ont lieu avec les représentants des départements constitutifs pour ratification.

■ Sources de données

Direction de la planification et de l'évaluation : Division de la planification .

Direction de la formation en milieu professionnel : Division de la formation par apprentissage.

■ Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur est purement statistique et n'aborde pas l'aspect qualitatif du mode formation par apprentissage.

Le chevauchement des partenaires limite la réalisation des objectifs du programme de formation par apprentissage. Ceci requiert l'adhésion active de l'ensemble des départements et entreprises impliqués dans ce mode de formation.

■ Commentaire

Le traitement de cet indicateur est continu, et dure tout au long de l'année, car une fois les données recueillies et appariées, elles sont traitées conformément aux actualisations continues reçues de la part des départements. En plus, ces indicateurs permettent le suivi et l'évaluation du développement que connaît le secteur.

L'atteinte des objectifs assignés à ce programme est assortie de la mobilisation financière et humaine indispensable à la sensibilisation, suivi, évaluation et contrôle du programme. En plus de l'organisation de campagnes de sensibilisation et de communication pour engager tous les partenaires dans ce mode de formation.

(...,Indicateur 905.1.5 : NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS VENTILÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE (TPE/PME/PMI

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	450000	540000	621000	745000	850000	2022	850000

■ **Précisions méthodologiques**

Loi n° 60-17 régit l'organisation de la formation continue au profit des salariés du secteur privé, de certaines catégories de personnels des établissements et entreprises publics et d'autres personnes non-salariées qui exercent une activité privée.

Elle vise à :

- Développer et faciliter l'accès des entreprises à la formation continue, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries ;
- Élargir le champ de la formation continue à d'autres catégories d'employeurs et de travailleurs actifs.

■ **Sources de données**

Direction de la formation en milieu professionnel : Division de la formation en cours d'emploi.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur repose sur la collecte de données statistiques et prévisionnelles relatives aux besoins en formation professionnelle continue dans le secteur productif formel. Les sources de données portent sur les organisations et les associations professionnelles, les entreprises, l'Observatoire des Métiers et des Compétences des Branches Professionnelles, et les groupements interprofessionnels des secteurs économiques.

Les prévisions des valeurs de l'indicateur puisent leurs sources du contrat-programme de la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021.

■ **Commentaire**

La source de données rencontre des obstacles dans la collecte des données statistiques et prévisionnelles. D'un autre côté, l'indicateur est dépourvu de l'intégralité, car les besoins en formation continue des PME et des petites et moyennes industries ne sont pas connus ou inexprimés.

Indicateur 905.1.6 : EFFECTIF DE BÉNÉFICIAIRES DE LA FPI DANS LE CADRE DU PPP

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	12245	14261	16253	17580	18980	18980	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Il s'agit de l'effectif annuel des bénéficiaires de la formation dans les instituts spécialisés créés en partenariat avec le secteur privé (centres d'apprentissage au sein des entreprises). La création de ces centres et instituts vise :

- La qualification des jeunes, et la facilitation de leur intégration dans la vie professionnelle et l'amélioration de la compétitivité de l'entrepreneuriat ;
- La délégation de la gestion de la formation aux entreprises et organisations professionnelles.

■ **Sources de données**

- Division de la formation en cours d'emploi
- Division de la planification
- Division de la formation par apprentissage

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Les valeurs de l'indicateur émanent de l'effectif de bénéficiaires de la formation initiale dans les instituts spécialisés, niveau technicien et technicien spécialisé, et de l'effectif des apprentis au niveau des centres d'apprentissage créés au sein des entreprises. Le biais de l'indicateur consiste dans l'hétérogénéité entre les deux données statistiques de deux différentes offres de formation professionnelle.

■ **Commentaire**

En dépit de la baisse enregistrée, l'indicateur demeure important et efficace dans le sens qu'il mesure la performance de la formation professionnelle initiale dans le partenariat public-privé.

Objectif 905.2: ÉLARGIR L'ACCESSIBILITÉ AU SECTEUR POUR LES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES ET DES HOMMES

[Indicateur 905.2.1 : EFFECTIF DES POPULATIONS À BESOINS SPÉCIFIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE [GLOBAL]

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectif des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle [global]		Nombre	7181	11160	12058	12768	13150	13150	2022
sous- indicateurs	Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle	%	6,5	6	6	6	6	6	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Il s'agit de l'effectif annuel de bénéficiaires des programmes de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de détenus d'établissements pénitentiaires ou de personnes en situation d'handicap, réalisés dans le cadre du partenariat avec les différents intervenants et partenaires concernés. Les programmes destinés à ces groupes visent à leur fournir une formation afin d'acquérir des compétences en vue de faciliter leur intégration dans la vie sociale et professionnelle.

■ **Sources de données**

- Division de la formation des détenus.
- Division de la planification.
- Partenaires concernés par ces catégories sociales.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Actuellement, cet indicateur permet le suivi de la performance des efforts déployés pour répondre aux besoins réels des catégories à besoins spécifiques de formation professionnelle de manière à leur permettre de s'intégrer socialement et économiquement.

■ **Commentaire**

L'effectif global des bénéficiaires de la formation professionnelle au titre de ces catégories, enregistre une évolution considérable en raison de l'intérêt et l'importance accrues des pouvoirs publics en faveur de ces catégories.

[Indicateur 905.2.2 : EFFECTIFS DES POPULATIONS À BESOINS SPÉCIFIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - FORMATION DES DÉTENU[S] [LE GLOBAL]

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des détenus [Le global]		Nombre	6847	10720	11558	12158	12500	12500	2022
sous- indicateurs	Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des détenus	%	5	7	7	8	8	8	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Il s'agit de l'effectif annuel des détenus d'établissements pénitentiaires bénéficiaires de programmes de formation professionnelle, dans le cadre du partenariat avec les différents intervenants et partenaires concernés. Les programmes destinés à ces groupes visent à les qualifier en vue d'acquérir des compétences et de faciliter leur réinsertion dans la vie sociale et professionnelle.

■ **Sources de données**

- Division de la formation des détenus.
- Division de la planification.
- Partenaires concernés par ces catégories sociales.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Actuellement, cet indicateur permet le suivi de la performance des efforts déployés pour répondre aux besoins réels des détenus en formation professionnelle de manière à leur permettre de s'intégrer socialement et économiquement.

■ **Commentaire**

L'effectif global des bénéficiaires de la formation professionnelle au titre de ces catégories, enregistre une évolution considérable en raison de l'intérêt et l'importance accrues des pouvoirs publics en faveur de ces catégories.

[Indicateur 905.2.3 : EFFECTIFS DES POPULATIONS À BESOINS SPÉCIFIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - FORMATION DES HANDICAPÉS [LE GLOBAL]

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des handicapés [le global]		Nombre	334	440	500	610	650	650	2022
sous- indicateurs	Pourcentage des filles à besoins spécifiques bénéficiaires de la formation professionnelle - Formation des handicapés	%	38	29	30	30	30	30	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Il s'agit de l'effectif annuel des personnes en situation handicap bénéficiaires des programmes de formation professionnelle, réalisées dans le cadre du partenariat avec les différents intervenants et partenaires concernés. Les programmes destinés à ces groupes visent à les qualifier en vue d'acquérir des compétences et de faciliter leur réinsertion dans la vie sociale et professionnelle.

■ **Sources de données**

Division de la formation des détenus.

Division de la planification.

Partenaires concernés par cette catégorie sociale.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Actuellement, cet indicateur permet le suivi de la performance des efforts déployés pour répondre aux besoins réels des personnes en situation d'handicap en formation professionnelle adéquate, de manière à préserver leur dignité et leur permettre de s'intégrer socialement et économiquement.

■ **Commentaire**

L'effectif global des bénéficiaires de la formation professionnelle au titre de ces catégories, en dépit de sa modestie, enregistre une évolution considérable en raison de l'intérêt et l'importance accrues des pouvoirs publics en faveur de ces catégories.

[Indicateur 905.2.4 : NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AUX FRAIS DE FORMATION POUR LES POPULATIONS ÉLIGIBLES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCRÉDITÉS [LE GLOBAL]

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre des bénéficiaires de la contribution de l'Etat aux frais de formation pour les populations éligibles des établissements privés de formation professionnelle accrédités [Le global]		Nombre	4877	3833	5000	5500	7600	7600	2022
sous-indicateurs	Pourcentage des filles bénéficiaires de la contribution de l'Etat aux frais de formation pour les populations éligibles des établissements privés de formation professionnelle accrédités	%	58	57	58	58	58	58	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Afin de soutenir les efforts des familles en matière de prises en charge des frais de la formation professionnelle, depuis la saison scolaire 2007/2008, une contribution financière est accordée par l'Etat aux frais de des stagiaires dans les établissements privés de la formation professionnelle accrédités sur la base de critères de sélection adoptés par les comités régionaux et le Comité national.

Le nombre des stagiaires bénéficiaires de la contribution est puisé des dossiers validés par les comités régionaux.

Les résultats définitifs de l'effectif des bénéficiaires de la contribution validées par le comité national représentent les valeurs d l'indicateur. Quant aux cibles à l'horizon 2021, elles sont déclinées de la stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021.

■ **Sources de données**

Direction de la coordination pédagogique et du secteur privé: Division de la formation professionnelle privé

■ Limites et biais de l'indicateur

La capacité de l'indicateur demeure limitée pour évaluer la performance de la contribution aux dépenses des stagiaires, pour soutenir et élargir l'accès des filles et des garçons à la formation professionnelle dans les établissements privés accrédités de formation professionnelle dans le niveau technicien .

■ Commentaire

Il y'a lieu de scruter la capacité de l'indicateur à évaluer le mécanisme relatif à la contribution aux dépenses des familles de stagiaires en termes de soutien et élargissement de l'accès à la formation professionnelle, érigé en objectif du programme.

Objectif 905.3: AMÉLIORER LA QUALITÉ DE FORMATION ET LA PERFORMANCE DES OPÉRATEURS EN TENANT COMPTE DE LA DIMENSION GENRE

Indicateur 905.3.1 : TAUX D'INSERTION DES LAURÉATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle dans le tissu économique		%	67	67	68	69	70	70	2022
sous- indicateurs	Taux d'insertion des lauréates filles de la formation professionnelle dans le tissu économique	%	65,7	65,7	65,7	65,7	65,7	65,7	2022

■ Précisions méthodologiques

Le département de la formation professionnelle réalise périodiquement (tous les trois ans) une enquête nationale de suivi les lauréats de la formation professionnelle afin de mesurer leur niveau d'insertion professionnelle.

Cette enquête de terrain permet l'appréciation de l'adéquation du système de formation avec les besoins du système productif à court et moyen terme, à travers l'évaluation du niveau d'intégration des lauréats moyennant deux enquêtes consécutifs pour le même panel de lauréats après 9 et 36 mois de la fin d'études .

Il ressort clairement des résultats de l'enquête nationale du suivi de l'insertion professionnelle des lauréats de la promotion 2016 de la formation professionnelle, à 9 mois après l'obtention du diplôme, que le taux total d'insertion a atteint 67,1%. L'analyse de la situation professionnelle des lauréats selon le genre, fait ressortir que l'accès au marché du travail semble plus facile pour les lauréats garçons par rapport aux lauréates. Le taux d'insertion des lauréats est de 68% tandis que pour les lauréates il s'établit à 65,7%.

■ Sources de données

Direction de la planification et de l'évaluation:

- Division de la planification.

■ Limites et biais de l'indicateur

Il n'est pas possible de fournir annuellement les indicateurs relatifs aux études de suivi de l'insertion professionnelle des lauréats de la formation professionnelle. Elles sont réalisées périodiquement tous les trois ans et comprennent la réalisation d'enquêtes de terrain au niveau des différentes régions du Royaume par le biais d'entretiens directs avec un panel de lauréats, établi pour la promotion 2016 à de plus de 30.000 lauréats.

Le retard dans la réception des statistiques relatives aux lauréats entrave la réalisation des études dans les délais impartis. Il convient de noter qu'il est difficile de fixer les valeurs prévisionnelles de l'indicateur, vu que le taux d'insertion des lauréats est assujéti aux fluctuations du marché et à la situation économique des secteurs productifs.

Dans cette situation, la valeur cible adoptée pour la période 2019-2022 correspond au plus haut taux enregistré au titre de l'année 2018.

■ Commentaire

Il est à signaler, que l'intégration des lauréats de la formation professionnelle dans le marché du travail repose non seulement sur leurs propres compétences et niveaux de formation, mais s'avère tributaire d'autres facteurs impactant le rythme de création d'emplois par le système national de production et la situation économique du pays.

Il est prévu, de réaliser une nouvelle enquête nationale pour la promotion 2016, afin d'interroger les lauréats sur leur statut professionnel après 36 mois de l'obtention du diplôme.

Indicateur 905.3.2 : TAUX D'ACCREDITATION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	92	99	99	99	100	100	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Le numérateur (nombre des EFPP accrédités suite à l'avis du comité) et le dénominateur (nombre des EFPP candidats).

L'indicateur mesure l'accréditation des établissements privés de formation professionnelle. C.à.d. la conformité des dossiers des établissements candidats à l'accréditation de l'ensemble des filières dispensées et ainsi obtenir l'accréditation au regard des critères juridiques et réglementaires, ce qui se transpose positivement sur la qualité de la formation dans le secteur privé de la formation professionnelle.

■ **Sources de données**

Direction de la coordination pédagogiques et du secteur privé: Division de la formation professionnelle privé.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

La demande d'accréditation des filières ou d'établissements de formation professionnelle privés est volontaire. L'indicateur représente le nombre d'établissements de formation professionnelle privés accrédités, après l'avis du comité compétent, par rapport nombre d'établissements de formation professionnelle privés candidats pour l'accréditation.

La composition et la fonction de l'indicateur se limitent à mesurer le taux de dossiers accrédités par rapport au nombre de dossiers candidats, et négligent le stock des établissements éligibles à l'habilitation et l'accréditation. Ainsi dans l'attente de l'adoption de cette approche, l'indicateur s'avère descriptif de l'afflux pour l'habilitation et l'accréditation.

■ **Commentaire**

En dépit du caractère comptable et statistique de l'indicateur, il permet, à travers le taux d'évolution de l'accréditation des établissements de formation professionnelle privés, le suivi de la qualité de la formation, la performance des acteurs privés dans le domaine de la formation professionnelle et la protection de droits des stagiaires dans les établissements privés de formation professionnelle.

Programme 906 : DÉVELOPPEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de la formation professionnelle porte sur:

- Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle à travers la création des établissements de formation professionnelle;
- Le développement des ressources pédagogiques à travers la contribution à l'élaboration et/ou la révision des programmes pédagogiques selon l'approche par compétences ainsi que la formation des formateurs;
- Le développement de la formation en milieu professionnelle et du partenariat public-privé. Il s'agit du développement de la formation par apprentissage et de la création des instituts spécialisés à gestion déléguée pour accompagner les stratégies sectorielles;
- Parallèlement à la formation initiale le département de la formation professionnelle veille au développement de la formation continue pour renforcer la compétitivité des entreprises.

■ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle porte sur la création et l'extension des établissements de formation professionnelle, conformément à une planification préalable et des procédures éclairées sur la dimension genre, l'égalité des sexes, le respect des droits des filles et leur encouragement à travers leur priorisation quand l'inscription dans les internats, et la réservation d'un nombre défini des places disponibles.

2. Responsable de programme

Directeur de la formation en milieu professionnel.

3. Acteurs de pilotage

Division de la direction de la formation en milieu professionnel.

Divisions des programmes.

Division de la formation professionnelle privée.

Service de la formation alternée .

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 906.1: DÉVELOPPER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateur 906.1.1 : NOMBRE D'INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE GÉNÉRALE ET INSTITUTS SPÉCIALISÉS À GESTION DÉLÉGUÉE CRÉÉS

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	657	677	686	692	700	700	2022

■ Précisions méthodologiques

L'indicateur retrace l'évolution des infrastructures du dispositif de la formation professionnelle afin de s'assurer l'extension l'offre de formation pour répondre aux besoins.

Afin de renseigner les valeurs de l'indicateur par les données nécessaires, il est procédé au suivi des programmes de construction et d'équipement des établissements publics de formation professionnelle et des instituts spécialisés à gestion déléguée réalisés.

■ Sources de données

Division de la planification.

Division de la formation professionnelle privée.

Division de la formation alternée.

Division de la formation en cours d'emploi.

■ Limites et biais de l'indicateur

L'indicateur retrace partiellement l'évolution des infrastructures du dispositif de la formation professionnelle. Toutefois, il est indispensable pour la mesure de l'évolution de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle .

■ Commentaire

L'indicateur nécessite d'être renseigné par les données relatives à la capacité d'accueil en termes de places pédagogiques.

Indicateur 906.1.2 : NOMBRE D'INTERNATS

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	125	134	138	142	145	145	2022

■ Précisions méthodologiques

Des internats sont créés dans les établissements de formation conformément à la stratégie de développement de la formation professionnelle, en fonction d'un programme prévisionnel précis, visant à améliorer la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle.

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de la la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle.

■ Sources de données

Division de la Planification.

■ Limites et biais de l'indicateur

L'indicateur retrace partiellement l'évolution des infrastructures du dispositif de la formation professionnelle. Toutefois, il est indispensable pour la mesure de l'évolution de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle .

■ Commentaire

L'indicateur nécessite d'être renseigné par les données relatives à la capacité litère et à la capacité d'accueil globale du dispositif.

3ème PARTIE

DETERMINANTS DES DEPENSES

1. Déterminants des dépenses de personnel

a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours

- Tableau 14: Répartition par échelles/grades

Echelles/grades	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Personnel d'exécution (Echelles 5 à 6 et assimilés)	26	13	39	10,96
Personnel de maîtrise (Echelles 7 à 9 et assimilés)	24	21	45	12,64
Cadres et cadres supérieurs (Echelles 10 et plus et assimilés)	150	122	272	76,4
TOTAL	200	156	356	100%

- Tableau 15: Répartition par services

Services	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Services centraux	98	98	196	55,06
Services extérieurs	102	58	160	44,94
TOTAL	200	156	356	100%

• Tableau 16: Répartition par régions

Région	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	13	3	16	4,49
REGION DE L'ORIENTAL	7	8	15	4,21
REGION DE FES-MEKNES	17	6	23	6,46
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	115	108	223	62,64
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	8	2	10	2,81
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	14	13	27	7,58
REGION DE MARRAKECH-SAFI	7	8	15	4,21
REGION DE DRÂA-TAFILALET	0	0	0	0
REGION DE SOUSS-MASSA	9	2	11	3,09
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	3	0	3	0,84
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	7	6	13	3,65
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	0	0	0	0
TOTAL	200	156	356	100%

■ **Commentaire**

Le département de la formation professionnelle ne dispose pas de représentations administratives territoriales au niveau des régions de DRÂA-TAFILALET et DAKHLA-OUED ED-DAHAB. Par ailleurs, le nombre des fonctionnaires s'avère restreint dans d'autres régions.

Les principales régions en termes de répartition des fonctionnaires sont :

1. RABAT-SALE-KENITRA (y compris les services centraux) : 62,6% ;
2. CASABLANCA-SETTAT : 7,6% ;
3. FES-MEKNES : 6,5%.

Le PLF 2020 a accordé 25 postes budgétaires au département de la formation professionnelle.

b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre

Répartition par grade et échelon selon le genre :

- Personnel d'exécution : 33,3%.
- Personnel de maîtrise : 46,7% ;
- Cadres et cadres supérieurs : 44,8%.

Répartition par grade et échelon selon le genre :

- Les femmes représentent 50% de l'effectif des fonctionnaires des services centraux ;
- Les femmes représentent 56,8% de l'effectif des fonctionnaires des services déconcentrés.

Effectif global des fonctionnaires le selon le genre :

Globalement les femmes représentent 43,8% de l'effectif global des fonctionnaires du département de la formation professionnelle.

Conclusion

Le département de la formation professionnelle accorde une attention et un intérêt continus pour l'atteinte de la parité et l'institutionnalisation de l'approche genre au niveau de la structure des effectifs des fonctionnaires.

c. Répartition des dépenses de personnel

Tableau 17: Prévision des dépenses de personnel de l'année 2020 (PLF)

	Dépenses	Effectif
Dépenses permanentes	70 750 739	354
Sorties de service	540 000	2
Opérations de recrutements	2 910 359	25
Opérations de réintégrations	445 000	1
Autres dispositions relatives à la révision de la rémunération	4 474 159	
Avancements de grades et d'échelons	5 099 743	
Dépenses du personnel payées par la DDP	83 140 000	64271000
Autres dépenses du personnel payées par les comptables de la TGR	101 000	
Dépenses prévisionnelles de personnel	83 241 000	

2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action

Programme 910 : SOUTIEN ET SERVICES POLYVALENTS

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

■ **Projet 1 : Soutien des missions**

Budget de fonctionnement – Personnel pour l'année budgétaire 2020:

Le chapitre du personnel a alloué au projet " Soutien des missions" une enveloppe budgétaire de 82 243 000 dirhams, dont 83 140 000 dirhams au titre des traitements, salaires et indemnités permanentes du personnel y compris les cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale et de la retraite.

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Les crédits des Matériel et dépenses diverses alloués au projet " Soutien des missions" s'élèvent à 18,65 Millions de dirhams. Ces crédits représentent 15,2% du total des crédits du chapitre. Ils concernent les dépenses suivantes :

- Frais de transport et déplacement ;
- Frais d'entretien et de réparation des véhicules ;
- Charges immobilières ;
- Dépenses diverses.

Les crédits consacrés au frais transport et déplacement s'élèvent à 8,25 Millions de dirhams, tandis que les crédits alloués aux frais d'entretien et de réparation des véhicules sont de 1,35 Millions de dirhams. Concernant les charges immobilières, les dépenses y afférentes sont de 6,2 Millions de dirhams.

■ **Projet 2 : SYSTEMES D'INFORMATION**

Ce projet concerne le renouvellement du matériel informatique délabré et la maintenance du parc informatique.

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 3,6 MDH et concernent notamment :

- Entretien et réparation du matériel informatique ;
- Abonnement d'accès à des bases de données en ligne ;
- Etudes et assistance technique.

■ **Projet 3 : Modernisation de l'administration**

Ce projet n'a pas été doté au titre de l'année budgétaire 2020 eu égard des priorités du département de la formation professionnelle et de la rareté des ressources financières.

■ **Projet 4 : Assistance aux oeuvres sociales**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Les dépenses de fonctionnement relatives au projet "Assistance aux œuvres sociales" concernent d'une part, les subventions à la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education et de Formation au titre de la part de la formation professionnelle correspondant aux cotisations des fonctionnaires adhérents, en application de l'article 12 de la loi 73.00, et d'autre part, la subvention relative aux œuvres sociales des fonctionnaires du département de la formation professionnelle.

■ **Projet 5 : RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Le projet " Ressources humaines et compétences" concerne la formation continue et l'appui des compétences des fonctionnaires dans les domaines qui concernent les activités du système de la formation professionnelle, en plus de l'organisation des examens professionnels visant la promotion professionnelle des fonctionnaires du département de la formation professionnelle. Les crédits alloués au projet sont établis à environ 1,5 MDH.

■ **Projet 6 : ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ACCUEIL DES USAGERS**

Budget d'investissement 2020:

Les crédits d'investissement alloués à ce projet au titre de 2020, s'élèvent à 1 MDH. Ce projet vise l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et l'aménagement d'un espace pour un meilleur d'accueil des usagers :

- Travaux d'aménagement et d'installation de bâtiments administratifs et techniques ;
- Achat de matériel technique et d'équipement ;
- Achat de mobilier et matériel de bureau.

Programme 905 : CONDUITE ET PILOTAGE DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

■ **Projet 1 : Planification**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Le projet concerne la planification de la formation professionnelle à travers la réalisation d'études sectorielles. Des études visant à déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la formation en adéquation avec les exigences du marché du travail, en plus de la préparation de guides référentiels d'emplois et de compétences et les guides référentiels des métiers.

Le département de la formation professionnelle assure également la mission de la planification à travers la collecte et l'analyse des données statistiques, afin d'en déduire les conclusions en mesure d'orienter et diversifier l'offre en formation professionnelle en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail.

Les crédits consacrés à ce projet au titre de 2020, sont d'environ 3 MDH.

■ **Projet 2 : Evaluation**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Ce projet concerne les études visant à améliorer le système de la formation professionnelle, y compris les études du dispositif de la formation professionnelle et des études sur l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail.

L'année 2020 connaîtra la réalisation des opérations suivantes:

- Le suivi de l'insertion professionnelle des lauréats de la promotion 2019, dans le cadre de la nouvelle approche visant le suivi du même panel de lauréats (même promotion) via deux enquêtes consécutives, après 9 et 36 mois de la fin d'études ;
- L'organisation du concours général de la formation professionnelle au titre de 2020 ;
- La mise en place d'un système intégré de l'évaluation périodique de la formation professionnelle au niveau des départements formateurs et privés.

Les crédits consacrés à ce projet au titre du PLF 2020, sont d'environ 11,2 MDH, soit 12,8% des crédits du programme.

■ **Projet 3 : Réglementation et promotion du système de formation professionnelle**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Ce projet cerne les aspects relatifs à l'organisation et la promotion du système de la formation professionnelle. Il concerne d'une part, la généralisation, l'information, la vulgarisation et la sensibilisation, et d'autre part, la réglementation. Les crédits du projet couvrent:

- La campagne annuelle de mise à niveau des filières et l'accréditation des établissements privés de formations professionnelles ;
- La réalisation de supports multimédia pour prospecter les métiers des départements de formation professionnelle;
- l'appui des espaces d'accueil ainsi que l'information et l'orientation des jeunes autour de l'offre de formation.

Les crédits budgétaires consacrés à ce projet au titre de l'année budgétaire 2020, sont d'environ 3,3 MDH.

■ **Projet 4 : Contributions**

a. Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Le projet concerne les subventions versées par l'Etat, au titre des dépenses d'exploitation, aux institutions spécialisées mis à disposition des corps et associations professionnels dans le cadre des sociétés de gestion déléguée. La subvention d'équilibre est accordée aux sociétés de gestion des instituts spécialisés de la formation professionnelle dans le cadre des partenariats de gestion déléguée conclus avec lesdites sociétés. La subvention accordée concerne les instituts de formation aux métiers de l'industrie automobile (3 instituts à Casablanca, Tanger et Kenitra), de l'aéronautique (1 institut à Nouasser) et des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (3 instituts à Oujda, Tanger et Ouarzazate).

Les crédits budgétaires consacrés à ce projet au titre de 2020, sont d'environ 70 MDH.

b. Budget d'investissement 2020:

• **Le programme d'insertion et de qualification des détenus :**

La subvention d'investissement concerne la part du département de la formation professionnelle au titre du partenariat tripartite conclu entre ce dernier et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus et Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, visant la réalisation du programme d'insertion et de qualification des détenus.

La contribution annuelle du département de la formation professionnelle s'établit à 10MDH.

- **Contribution aux frais de formation des stagiaires des établissements privés de formation professionnelle**

Cette contribution est versée dans le cadre des frais de formation des stagiaires des établissements privés de formation professionnelle.

La loi de finances 2020, a alloué au projet une enveloppe budgétaire de 20 MDH.

Programme 906 : DÉVELOPPEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

■ **Projet 1 : Développement de la formation professionnelle par apprentissage**

Budget d'investissement 2020:

Ce projet concerne les programmes de la formation professionnelle par apprentissage réalisés par le département de la formation professionnelle dans le cadre des conventions relatives à la formation professionnelle par apprentissage, conclues avec les départements formateurs, les sociétés du secteur privé et les organisations non gouvernementales. Le programme est financé dans le cadre du CAS "Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes".

La loi de finances au titre de l'année budgétaire 2020, a consacré un montant de 85 MDH pour la réalisation du programme de la formation professionnelle par apprentissage, dont 60 MDH au titre de la part du département de la formation professionnelle ; en plus de 25 MDH dans le cadre du projet d'appui à l'intégration économique des jeunes au niveau de la région de Marrakech-Safi, réalisé dans le cadre de la coopération avec la Banque mondiale.

■ **Projet 2 : Développement de la formation en cours d'emploi**

Le projet « Développement de la formation en cours d'emploi » assure les activités en relation avec les acquis de l'expérience professionnelle et la réalisation des études et recherches de terrain.

■ **Projet 3 : ACCOMPAGNEMENT DES STRATÉGIES ET PROGRAMMES PLURIANNUELS**

Ce projet vise à accompagner les stratégies et programmes pluriannuels à travers la satisfaction de leurs besoins en compétences de formation professionnelle requises par l'économie nationale. Le département de la formation professionnelle œuvre à la construction et l'équipement des instituts spécialisés dans les métiers mondiaux et dans les domaines et secteurs prometteurs.

a. Budget d'investissement 2020:

Au titre du budget d'investissement, à travers une enveloppe budgétaire globale de 141 MDH, dont 100 MDH au titre des crédits de paiements, et 41 MDH pour les crédits d'engagements pour l'année 2021 et suivantes, le département de la formation professionnelle envisage :

1. L'accompagnement de la stratégie énergétique :

- **La réalisation de l'Institut de formation aux énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :** Consolidation des crédits d'engagement au titre de l'année budgétaire 2020 établis à 38 MDH, et l'affectation des crédits d'engagement de 25 MDH pour l'année 2021.

2. L'appui des initiatives visant la création des entreprises et l'auto-emploi:

- **L'Institut de formation à l'entrepreneuriat de Casablanca :** Consolidation des crédits d'engagement au titre de l'année budgétaire 2020 établis à 10 MDH, et l'affectation des crédits d'engagement de 6 MDH pour l'année 2021.

3. L'appui de la coordination pédagogique et technique des formateurs tuteurs :

- **La construction de l'institut national de formation des formateurs de Tamesna à Rabat :** Consolidation des crédits d'engagement au titre de l'année budgétaire 2020 établis à 52 MDH, et l'affectation des crédits d'engagement de 10 MDH pour l'année 2021.

b. Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Il s'agit principalement du titulaire du projet délégué, les dépenses relatives aux autorisations de construire, signalétique et supports d'informations.

Au titre de l'année budgétaire 2020, la loi de finances, a alloué à ces dépenses des crédits budgétaires d'un montant de 2,9 MDH.

■ **Projet 4 : INGENIERIE DE FORMATION**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Ce projet comporte principalement les études relatives à la réalisation des programmes technico-pédagogiques nécessaires aux formations dispensées dans les établissements de la formation professionnelle et leur mise en place au niveau des espaces de formation. Les études sectorielles permettent la définition du type des programmes de formation relatifs aux départements formateurs.

La loi de finances 2020, a alloué un montant de 1 MDH pour la mise en place des programmes de formation selon l'approche par compétence dans les établissements de la formation professionnelle.

■ **Projet 5 : Formation continue et formation de formateurs**

Budget de fonctionnement – Matériel et dépenses diverses pour l'année budgétaire 2020:

Le projet concerne la formation continue et la formation des formateurs et cadres administratifs des établissements publics et privés de la formation professionnelle.

Le plan d'action 2020/2021 vise à former 100 formateurs dans le domaine pédagogique et 40 directeurs dans le domaine de la gestion des établissements de la formation professionnelle, pour un budget d'environ 0,8 MDH.

■ **Projet 6 : Soutien à l'insertion économique des jeunes dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale**

Dans le cadre du projet de soutien à l'insertion économique des jeunes, au niveau de la région de Marrakech-Safi , réalisé dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale, un montant de de 25 MDH a été alloué, au titre de l'année budgétaire 2020, pour la réalisation des programmes de formation par apprentissage professionnel, au profit de la région.

le programme vise la formation de 2700 apprentis dont 40% sont des filles.